



J'ai eu un cumul d'infractions

Par **olivier1980**, le **18/02/2014 à 03:30**

bonjour ,
j'ai eu 2 infractions un pour conduite en sens interdit et l'autre pour alcoolémie j'ai soufflée et j'étais a 0.56 g et j'ai en ce moment 3 mois de suspension de permis . combien de points peuvent'ils me retirer sachant que le sens interdit est de 4 points et l'alcool 6 points . quels sont mes recours ?
merçis d'avance pour votre réponse

Par **moisse**, le **18/02/2014 à 07:02**

Bonjour,
Vos recours ou vos moyens de défense ?
Ceci dit le cumul des infractions peut entraîner la perte de 8 ponts maximum.
Attention à ne pas contester une seule infraction, cela aboutit à séparer les infractions avec comme conséquence l'application individualisée de perte de points.
Cela reste tout de même une perte importante, pour sensibiliser l'automobiliste à respecter un peu plus les autres usagers qu'ils soient automobilistes ou piétons.